

SÉCURITÉ DE LA SANTÉ



STRATÉGIE RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT
EN SANTÉ 2021-2030

Bâtir l'EHPAD de demain dans le Calvados

DOSSIER DE PRESSE
MARS 2021





Thomas DEROCHE,
Directeur général de
l'ARS Normandie

Le Gouvernement s'est engagé dès juillet 2020, à l'issue de la première vague de la pandémie, en faveur d'un plan d'investissement inédit et ambitieux de 19 milliards d'euros dans notre système de santé, formant l'un des quatre piliers du Ségur de la santé.

Pour le secteur médico-social, ce plan se traduit dès entre 2021 et 2024 par un soutien de l'Etat de 2,1 milliards d'euros.

En région, l'Agence régionale de santé s'est vue confier la mise en œuvre de ce programme d'investissements sans précédent afin de répondre territoire par territoire aux grands enjeux et priorités en matière de santé et d'accès aux soins au bénéfice de tous les Normands.

Dans la continuité des annonces du ministre pour la Normandie le 8 novembre dernier, l'Agence régionale de santé Normandie poursuit la déclinaison de la Stratégie régionale d'investissement en santé 2021-2030 sur le volet médico-social.

Ainsi, en Normandie, 60 millions d'euros seront mobilisés par l'ARS Normandie en faveur des projets de modernisation des EHPAD, dont 16,5 millions d'euros dès 2021 afin d'accompagner 10 opérations. Sur cette même année, 220 EHPAD vont bénéficier d'une enveloppe de près de 7 millions d'euros pour le financement d'équipements du quotidien.

Les projets médico-sociaux soutenus dans le cadre du Ségur de la santé visent à répondre aux enjeux de transformation du modèle des EHPAD en les intégrant davantage dans la cité, mais aussi à diversifier les solutions d'accueil et d'accompagnement à domicile des personnes âgées (prévention de la perte d'autonomie et soutien aux aidants), créer de nouveaux logements en habitat intermédiaire et rénover l'offre existante en résidences autonomie.

Cet effort budgétaire sans précédent s'accompagne d'une forte volonté d'accompagner les projets et de concerter très largement. En lien avec les Préfets, l'ARS Normandie a donc associé pleinement les professionnels de santé, les élus et les acteurs de la démocratie en santé. Les collectivités, qui sont les mieux placés pour repérer et défendre les priorités de santé de leurs territoires, se sont pleinement mobilisées. Sur le volet médico-social, les conseils départementaux ont ainsi validé et choisi d'accompagner la logique pluriannuelle des engagements concernant les EHPAD.

Pour le Calvados, cette dynamique se concrétise aujourd'hui par la signature d'une convention de partenariat entre l'ARS et le Département du Calvados, avec des engagements pour la période 2021-2029 autour de 5 projets structurants, qui bénéficieront d'investissements à parité de l'ARS Normandie et du Département du Calvados à hauteur de 19 millions d'euros, soit 38 millions d'euros.



Jean-Léonce Dupont,
Président du Département
du Calvados

L'autonomie est un sujet ô combien stratégique de notre collectivité. Sur le plan démographique, notre Département est concerné par le vieillissement de sa population et le phénomène va sensiblement s'accélérer dans les années à venir. On sait déjà qu'en 2050, un Calvadosien sur cinq aura 75 ans et plus.

Chef de file des politiques de solidarités humaines et de l'autonomie, le Département finance et coordonne l'action des établissements et des services sociaux et médico-sociaux afin de permettre à chacun de bien vieillir, en respectant son choix de vie.

Suite à la mission d'évaluation des EHPAD visant à disposer d'un état des lieux des conditions d'hébergement dans une vingtaine de structures représentatives, et par l'adoption d'un schéma départemental de l'autonomie, il est déjà intervenu sur la période 2015-2021 pour la rénovation lourde ou la construction de 8 établissements. 25 millions d'euros y ont été consacrés par le Département, avec le soutien financier de l'Etat.

Face au défi du vieillissement de la population, l'ambition est d'aller plus loin encore au cours des prochaines années, en conjuguant de nouveaux moyens inédits. Côté Etat, cela est permis par le Ségur de la Santé d'une part et le plan France Relance d'autre part. Côté Département, nous avons pris l'engagement de dégager autant d'aide à l'investissement qu'en prévoira l'Etat, avec la possibilité, au cas par cas d'aller encore au-delà. Grâce à la conjonction de ces moyens exceptionnels, environ 40 millions d'euros sur la période 2021-2029 seront mobilisés, soit 60% de plus que sur la période précédente.

Nos aînés méritent de vieillir en toute sérénité ; démontrons par l'action comment la puissance publique peut encore, avec force, proposer de véritables avancées pour nos concitoyens.

LE SÉGUR DE LA SANTÉ

En juillet 2020, le Ségur de la santé a été un moment historique pour le système de santé français alors que ce dernier était confronté à une crise épidémique d'ampleur inédite. L'ensemble des acteurs - professionnels de santé, patients, institutionnels - s'est réuni autour d'une même table afin d'identifier les principales pistes de modernisation et d'accélération de la transformation de notre système de santé. Au terme d'une concertation de plus de 50 jours, le Gouvernement s'est engagé à transformer en profondeur ce système, en se fixant **quatre priorités** :

- **transformer les métiers, et revaloriser les soignants ;**
- **définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ;**
- **simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes ;**
- **fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.**

Dès l'automne 2020, les premiers engagements du Ségur de la santé portant sur les rémunérations des soignants ont été mis en œuvre. Mais au-delà de cette reconnaissance nécessaire des soignants, un investissement était nécessaire pour massivement moderniser le système de santé, dans les territoires, dans le médico-social, et dans le numérique en santé.

En mars 2021 s'est ouverte une nouvelle étape avec la mise en œuvre opérationnelle du plan de relance de l'investissement dans le système de santé, pour un montant de 19 Md€ sur 10 ans, ce qui se traduit en Normandie par 583 Millions d'euros dans les établissements de santé pour soutenir les projets et transformer l'offre dans les territoires et 67 millions d'investissements dans les EHPAD.

LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Cet effort budgétaire exceptionnel s'accompagne également d'un changement radical dans le pilotage des choix d'investissement en santé dans les territoires, avec la volonté affichée d'accompagner les projets et de concerter très largement.

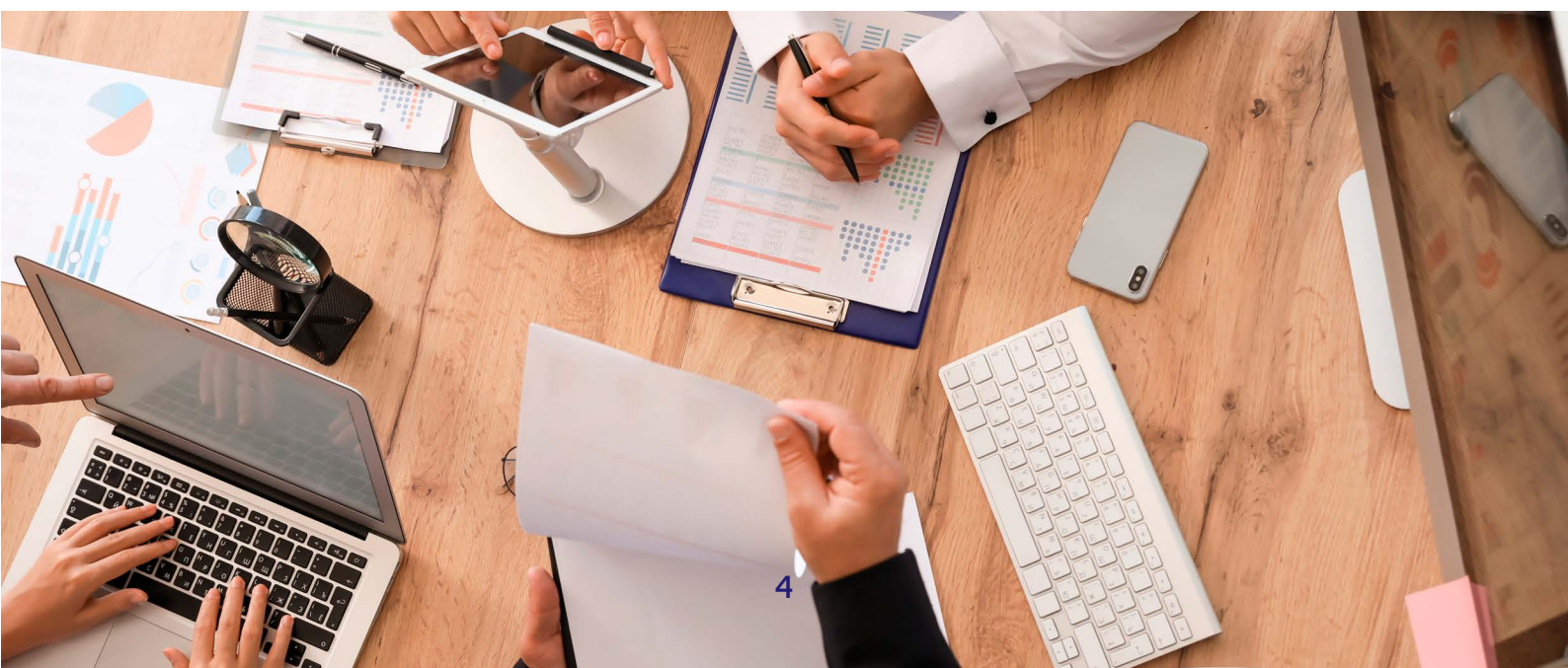
Les territoires sont les mieux placés pour identifier, comprendre et traiter les problématiques de santé qui leur sont propres. C'est pourquoi le Gouvernement fait pleinement confiance aux acteurs de santé des territoires et confie aux ARS le soin de piloter dans la concertation tous les investissements en santé, en lien avec les Préfets.

Dans ce cadre, l'ARS Normandie a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) au printemps 2021 à destination de l'ensemble des établissements de santé et médico-sociaux normands afin de promouvoir des projets d'aménagement du territoire en matière de santé, traitant l'ensemble des problématiques de soins du territoire, hospitalières, en ville ou dans le secteur médico-social, avec comme objectif la définition de la stratégie régionale d'investissement en santé 2021-2030.

À la suite de cet AMI, et pour en faire l'analyse et la priorisation, l'ARS Normandie, en lien avec le Préfet de région et les Préfets de département, a mis en place un dispositif de pilotage et de concertation permettant d'associer pleinement l'ensemble des représentants du système de santé dans ses différentes composantes, en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social. Point central de ces concertations, l'ARS s'est rapprochée des collectivités territoriales pour les associer à l'appréciation des besoins et aux choix effectués.

En Normandie, les collectivités territoriales se distinguent par un niveau de mobilisation exceptionnel dans la démarche Ségur, qui se traduit dans la volonté immédiate de cofinancer les projets à parité avec l'État, tant de la part de la Région pour le champ sanitaire, que de la part des Départements pour le champ des EHPAD :

- sur le volet médico-social, l'ensemble des Départements s'inscrivent pleinement dans le partenariat avec l'État pour la relance de l'investissement dans les EHPAD, afin d'en faire un vrai « chez soi », d'engager le virage domiciliaire attendu par les résidents et leurs familles et d'améliorer l'attractivité de ces structures pour nos soignants ;





- La Région Normandie au nom de l'aménagement du territoire, du développement de l'offre de soins et contre la désertification médicale a décidé de s'engager dans un vaste plan santé régional. La région Normandie a ainsi approuvé, le 19 juillet 2021, la mobilisation d'une enveloppe exceptionnelle de 200 millions d'euros afin d'accompagner les projets d'investissement structurants des établissements de santé normands.

Dans ce cadre et en sa qualité de chef de file des politiques publiques en matière d'action sociale et de l'autonomie, le Département du Calvados a souhaité accompagner l'investissement dans les

EHPAD, en partenariat étroit avec l'ARS en vue de la transformation et de l'adaptation de l'offre au plus près des territoires et des besoins de la population.

19 millions d'euros
d'investissement **engagés par le
Département
du Calvados**

19 millions d'euros
d'investissement **engagés par
l'ARS
Normandie**

POUR BÂTIR L'EHPAD DE DEMAIN.

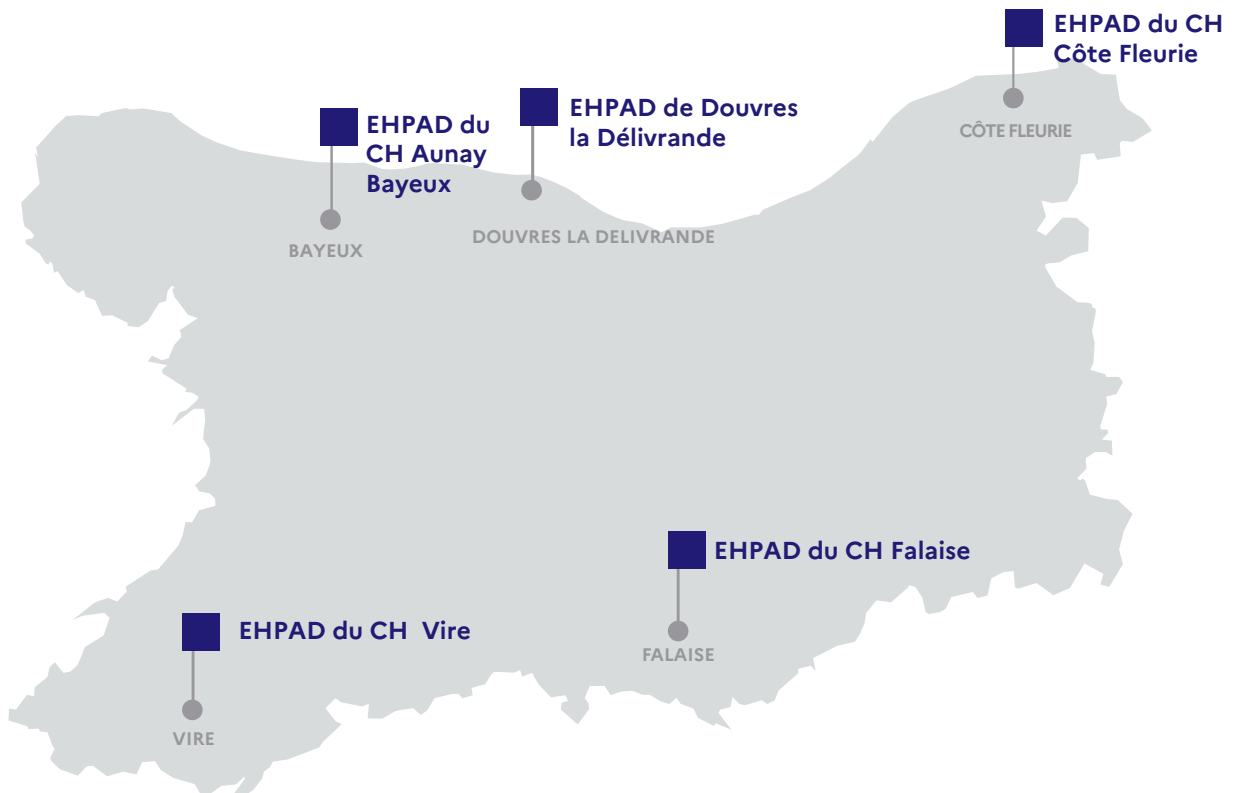
Entre 2021 et 2029, **5 projets structurants ont été retenus** représentant un coût total de 70 millions d'euros, soutenus à hauteur de 38 millions d'euros par le Département du Calvados et l'ARS Normandie dans le cadre du Ségur de la santé.

5 PROJETS RETENUS DANS LE CALVADOS SUR LA PÉRIODE 2021-2029

Les 5 projets retenus s'inscrivent dans au moins un des axes stratégiques :

- soutenir le libre choix du lieu de vie pour les personnes âgées ;
- rendre possible leur vie à domicile dans une plus grande diversité de formes ;
- améliorer la prise en soin des plus fragiles dans les établissements ;
- réduire l'impact environnemental du fonctionnement des établissements.

Cette stratégie commune d'investissement renforcée entre l'ARS Normandie et le Département du Calvados, au sein des EHPAD, a pour objectif d'améliorer le cadre de vie des résidents dans une perspective de mieux s'approprier les lieux, de se sentir chez eux. Ce soutien doit également s'accompagner à travers les projets retenus, ce soutien doit également s'accompagner d'une recherche d'amélioration des articulations avec les acteurs du social, du médico-social et du sanitaire sur les territoires.



EHPAD DE DOUVRES LA DÉLIVRANDE

Construction d'un bâtiment neuf de 80 lits sur un terrain proche du centre-ville. Ce projet porte sur l'amélioration de l'accueil des résidents en modifiant le confort et la sécurité qu'ils sont en droit d'attendre lors d'un séjour en EHPAD, ce que le bâtiment actuel ne permet pas notamment en raison de la faible surface des chambres.

Cette construction constitue une opportunité pour développer de nouvelles modalités d'accompagnement, notamment la possibilité architecturale d'intégrer un PASA, une unité fermée à destination des personnes désorientées, mais aussi une plate-forme de répit qui viendra en appui du maintien à domicile en offrant un espace de soutien pour les aidants et les aidés.

Cet investissement permet donc de positionner l'EHPAD dans des actions de prévention de la perte d'autonomie, en soutien aux aidants et aidés à domicile mais également en collaboration avec les professionnels de villes et acteurs du domicile (services d'aide à domicile, etc.).

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 2 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 2 M€

EHPAD DU CH DE FALAISE

RESTRUCTURATION MODERNISATION DU BÂTIMENT EN LIEN AVEC UN PROJET HORS LES MURS

Les EHPAD du CH de Falaise (301 places d'hébergement permanent) sont répartis sur 4 sites dont 2 en dehors du site de l'hôpital ont été récemment rénovés ou sont en voie de l'être. Le projet Ségur consiste à regrouper sur 1 bâtiment les deux sites situés dans l'enceinte de l'hôpital. Ce projet d'extension d'un des sites sera accompagné d'une opération majeure de transformation, en diminuant les places d'hébergement permanent de 152 à 118 places. La dotation soins ainsi recomposée permettra de renforcer la réponse aux besoins d'accompagnement de publics souffrant de syndromes démentiels et de compléter la mixité des services tournés vers le domicile : l'EHPAD possédant déjà une plateforme de répit et d'accueil de jour enrichira son offre avec des places d'hébergement temporaire (dont d'urgences) et d'accueil de nuit. Le projet hors les murs consiste à implanter sur les territoires des antennes pour les places d'accueil de jour, pour être au plus près des domiciles des personnes âgées.

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 5,31 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 5,31 M€

EHPAD DU CH DE LA CÔTE FLEURIE

L'EHPAD de CH de la Côte Fleurie regroupe 250 places. Une construction neuve a été réalisée ces dernières années sur le site d'Equemeauville près d'Honfleur. Un dernier bâtiment sur le site de Trouville (L'EHPAD du Mont-Joly) de 96 places reste à rénover. Le bâtiment situé sur les hauts de Trouville-sur-Mer, à proximité du centre-ville, nécessite plusieurs évolutions concernant la rénovation thermique, la mise aux normes de sécurité, et surtout, une mise aux normes d'accessibilité et d'hébergement avec la construction neuve et l'aménagement de l'existant permettant de passer d'aucune chambre équipée en sanitaires individuels à la totalité des chambres équipées et la suppression des 4 chambres doubles.

Cette construction s'inscrit donc pleinement dans les priorités d'amélioration de la qualité de vie des résidents, en permettant de créer un véritable « chez soi » au sein de l'EHPAD.

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 1,9 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 1,9 M€

EHPAD DU CH DE BAYEUX

CONSTRUCTION NEUVE DE 115 PLACES

Le projet porte sur la construction d'un bâtiment pour y accueillir les 115 places l'EHPAD « champ Fleury » de Bayeux qui ne répondent plus aux normes du cahier des charges de 1999, essentiellement du fait de l'impossibilité d'implanter une salle de bain dans chaque chambre et d'un nombre encore important de chambres à deux lits.

Cette reconstruction vient s'inscrire dans l'objectif très général de créer un pôle gériatrique modernisé et synergique sur le site de Champ Fleury qui deviendrait ainsi la plateforme de référence gériatrique du Centre Hospitalier Aunay Bayeux, avec le regroupement de toutes les modalités de la filière : CSG, USLD EHPAD, HDJ, SSR consultations dont consultations mémoire.

Tout en développant une véritable approche domiciliaire dans la conception de ce bâtiment, l'EHPAD deviendra ainsi un outil de référence et d'appui à l'ensemble de la filière gériatrique et aux partenaires du territoire sur la prévention de la perte d'autonomie et le répit aux aidants.

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 5,175 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 5,175 M€

EHPAD DU CH DE VIRE

CONSTRUCTION NEUVE

L'EHPAD du CH de Vire de 186 places est actuellement réparti sur trois bâtiments dans l'enceinte de l'hôpital. Le projet consiste en une restructuration de l'un des bâtiments et une construction neuve de 120 places. Il permettra d'améliorer la qualité d'accompagnement des personnes âgées notamment par la rénovation architecturale des EHPAD installés dans des locaux anciens et inadaptés, comportant 40% de chambres doubles et très énergivores. Il s'accompagne d'une transformation d'hébergement permanent en accueil temporaire, afin de répondre au besoin de soutien du domicile et la création d'une UVP permettant la prise en charge de personnes souffrant de syndromes démentiels.

Ce projet permet d'adapter l'accompagnement des personnes âgées au sein de l'EHPAD en développant des services mieux dimensionnés aux besoins des personnes et de renforcer son positionnement sur le territoire en terme de prévention de la perte d'autonomie et d'épuisement des aidants.

MONTANT D'AIDE DE L'ARS : 4,747 M€

MONTANT D'AIDE DU DEPARTEMENT : 4,747 M€

